

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24/10/2022

Dossier complet le :

24/10/2022

N° d'enregistrement :

F09322P0320

1. Intitulé du projet

Construction d'une salle polyvalente et d'un DOJO - LAMBESC

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Thierry COLOMERO

RCS / SIRET

5 2 0 6 6 8 4 4 3 0 0 0 1 0

Forme juridique SPL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44. Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.	d) Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'implantera au sud-est de la commune de Lambesc, dans un secteur accueillant déjà de nombreux équipements publics et notamment sportifs (COSEC, piscine, terrains de grands jeux, MJC, tennis), sur l'ancien site des services techniques de Lambesc.

Le projet, d'une surface de 2660 m², porte sur la réalisation d'un équipement public multifonctionnel composé :

- D'une salle polyvalente à vocation principale socio-culturelle, avec une capacité en gradins (télescopiques) de 400 places.
- D'un centre des arts martiaux regroupant un dojo sol souple, une salle de combat sol dur et un espace musculation.

Il sera aussi réalisé le raccordement aux divers réseaux (électricité, eaux usées, eaux pluviales, eau potable, télécom...) et les espaces extérieurs (parvis, zone de livraison, espaces verts...), nécessaires au bon fonctionnement de cet équipement public.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont :

- Disposer d'une salle de grande capacité permettant l'accueil d'évènements socio-culturels assis ou debout.
- Regrouper les activités de combat de la commune au sein d'un même équipement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée du chantier envisagée pour cette opération est de 16 mois, comprenant une période de préparation de 1 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les activités accueillies seront de type :

- Socio-culturel dans la salle polyvalente :
 - Évènements culturels assis / debout (spectacle, soirées festives, projections...),
 - Réunions publiques ou associatives (vœux du maire ...),
 - Repas des anciens, ...
 - Évènements ludiques (lotos, fêtes de fin d'année, kermesse ...).
- Sportif dans les salles dédiées aux arts martiaux :
 - Entraînements des clubs de judo, karaté, aikido, boxe, taekwondo, krav-maga
 - Accueil des scolaires pour la pratique d'EPS

Le futur équipement n'accueillera pas de compétitions sportives qui seront organisées au sein du gymnase (COSEC existant). Si au quotidien le centre des arts martiaux et la salle polyvalente fonctionneront indépendamment, des perméabilités seront proposées pour des usages exceptionnels et une partie des locaux pourra être mutualisée.

L'équipement pourra accueillir au maximum 775 personnes :

- 600 personnes dans l'espace polyvalent.
- 145 sportifs dans le centre des arts martiaux.
- 30 personnes nécessaire au fonctionnement de l'équipement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du lot	2 660 m ²
Surface de plancher	1 775 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue Léo Lagrange

Parcelle CN 728, 612, 616 et 135

Coordonnées géographiques¹

Long. __° __' __" Lat. __° __' __"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. __° __' __" Lat. __° __' __"

Point d'arrivée :

Long. __° __' __" Lat. __° __' __"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le secteur de projet n'est pas située dans une ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche du projet est la ZNIEFF de Type 2 "Plateau des quatre termes - Gorges de la Touloubre - La Barben", située à environ 1.31 km du projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le PPBE du département des Bouches-du-Rhône a été approuvé le 30 juillet 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Lambesc est concernée par : - un PPRN Inondation approuvé par arrêté préfectoral du 21 février 2001. Le projet est en dehors des zones de prescription du PPRN risque inondation. - un PPRN Mouvements de terrain approuvé par arrêté préfectoral du 30 juin 1988.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le périmètre d'étude n'est pas référencé dans les bases de données BASOL, SIS, et CPE. Un site BASIAS est recensé en limite du périmètre, correspondant à une station-service, mais aucun incident lié à cet établissement n'est recensé sur les bases de données consultées. Par ailleurs, une visite sur site a permis de mettre en évidence plusieurs installations susceptibles de générer une source de pollution. Dans le bâtiment, il a été aperçu cuve aérienne, taches d'huiles et bidons et batteries hors rétention. A l'extérieur, il a été aperçu un ancien transformateur, un stock de déchets
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	potentiellement amiantés et un bac récupérateur d'huiles. Les déchets amiantes seront gérés dans le cadre du marché de travaux démolition/désamiantage.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet est situé à 1,20 km de la ZPS FR9310069 "Garrigues de Lancon et Chaines alentour".
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le secteur de projet est aujourd'hui entièrement bétonné et correspond à : • Un entrepôt et une zone de stockage en plein air de voitures appartenant à la société Technamm ; • Un entrepôt de stationnement de véhicules appartenant au Comité Communal des Feux de Forêts ; • Un local appartenant à l'association Les Tourneurs et Arts du Bois ; • Un bâtiment vide ayant abrité d'anciens bureaux et un parking associé. Il n'entraînera aucune perturbation, dégradation ou destruction de la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet est situé en zone UBbr du PLU de la commune de Lambesc, correspondant à une zone d'urbanisation mixte destinée à être densifiée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☐	En phase chantier, le projet sera générateur de trafic routier : transports de matériels/matériaux par camions, déplacements du personnel. En phase d'exploitation, les flux engendrés seront ceux liés à la salle polyvalente.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	En phase chantier, le bruit généré par le projet sera lié aux travaux. Un diagnostic environnemental acoustique a été réalisé en septembre 2022 par VENATHEC (cf PJ). Vu ses conclusions, les bruits ambiants diurnes et nocturnes s'avèrent faibles et donc nécessitent pour le projet des contraintes fortes quant aux risques d'émergences sonores. Afin de respecter l'impact maximal autorisé, un traitement acoustique en conséquence sera mis en oeuvre sur les éléments de l'enveloppe de la salle et sur ses équipements.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	En phase chantier, les travaux sont susceptibles de générer des vibrations. Des mesures de réductions adéquates seront préconisées et contractualisées avec les entreprises chargées des travaux.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Le type de luminaire utilisé sera systématiquement adapté à son utilisation et son environnement. Pour la salle polyvalente, en plus de l'éclairage scénographique spécifique, un éclairage fonctionnel sera mis en oeuvre afin de répondre à deux besoins : 1 - Accès au gradins avec flux au sol conforme à la réglementation (cheminement des spectateurs). 2- Eclairage normalisé conforme aux besoins d'utilisation de la salle lorsque les gradins sont rétractés.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à émettre des rejets atmosphériques, si ce n'est durant le chantier avec l'envol de poussières ponctuel lié au cheminement des engins de chantier.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	La rétention pluviale liée à l'imperméabilisation du projet sera gérée de manière globale par les espaces publics (sous la chaussée) en dehors de l'emprise de notre projet, dans le cadre des travaux d'aménagement de l'assiette foncière.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le raccordement au tout à l'égout sera réalisé dans le cadre des travaux d'aménagement du site.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet ne produira pas de déchets dangereux. Un diagnostic de pollution des sols a été réalisé par EKOS en 2021. Les résultats présentent, en bordure de secteur, des anomalies supérieures aux moyennes pour les paramètres Cuivre, le Plomb et le Zinc. Ces terres peuvent être maintenue sur site à condition qu'elles soient recouvertes par des matériaux d'apport sains sur une épaisseur minimum de 30 cm ou d'une dalle béton (un revêtement type dalle béton finition désactivée est prévue dans le projet dans le cadre de l'aménagement du parvis).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le secteur de projet est à ce jour situé sur une emprise majoritairement urbanisée. Il regroupe plusieurs entrepôt/local de stockage et stationnement, qui disparaîtront avec la réalisation du projet de salle polyvalente. L'usage du sol sera modifié afin d'accueillir un équipement public, répondant aux besoins du secteur.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une évaluation environnementale ne nous semble pas nécessaire sur ce projet, pour les raisons suivantes :

- Le projet permettra de s'affranchir du risque sanitaire lié à la pollution des terres du site puisqu'un revêtement type dalle béton finition désactivée est prévue pour l'aménagement du parvis.
- Le projet se localise sur une parcelle qui est à ce jour majoritairement urbanisé, limitant fortement le risque d'incidences sur la biodiversité existante et le paysage. Des espaces verts sont intégrés au projet, en accord avec le contexte méditerranéen, ce qui permettra une attractivité pour des espèces faunistiques.
- Le projet aura une incidence bénéfique sur le secteur puisqu'il apportera un équipement public supplémentaire qui profitera à l'ensemble des habitants.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : diagnostic environnemental acoustique (septembre 2022) - VENATHEC Annexe 7 : diagnostic de pollution des sols (aout 2021) - EKOS

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

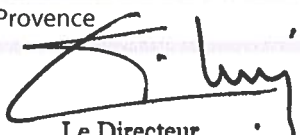


Fait à

Aix-en-Provence

le, 20 - 10 - 2022

Signature


Le Directeur
Thierry COLOMBERO

PAYS D'AIX TERRITOIRES

SPLA au capital de 500 000 €

2 rue Lapierre – BP 80251

13608 AIX EN PROVENCE Cedex 1

RCS AIX EN PROVENCE 520 668 443